



LE PRESIDENT

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAODINAIRE**

Date et Lieu : 18 mars 2020 au siège du CCM-CI

Heure de début : 9 h 16 mn **Heure de Fin** : 11 h 59 mn

Présence Effective : 35 Personnes

Président de Séance : Dr. AMETHIER Solange

Quorum : 14 / 25

Nombre de Personne du Secteur Public :	04
Nombre de Personne du Secteur Privé :	03
Nombre de Personne de la Société Civile :	07
Nombre de Personne des PR :	10
Nombre de Personnes des Populations Clés :	01
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux / Observateurs :	01
Equipe Pays du Fonds Mondial :	00
LFA :	00
Personnel Secrétariat Permanent CCM-CI :	08
Consultant :	01

Préambule :

Après la vérification et la notification de l'atteinte du quorum annoncé à 14/25 par le Secrétaire permanent, Madame la Présidente du CCM, a remercié toute l'assistance pour sa présence et a fait noter que l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) pouvait se tenir et délibérer valablement.

Elle a précisé que cette AGE avait pour objectif principal la présentation et l'endossement par les membres de la Demande de Financement Tuberculose qui devra être soumise au Fonds mondial le **23 mars 2020**.

Avant tout propos, elle a remercié toutes ces personnes qui ont fait le déplacement malgré les agendas chargés et la situation sanitaire actuelle (COVID-19)

Elle a également remercié toutes les parties prenantes qui ont travaillé d'arrache pieds pour produire cette demande de financement de qualité. Elle a renouvelé

ces remerciements à l'endroit de toutes les parties prenantes pour les expertises mises à disposition sans oublier les Partenaires Techniques et Finances (PTF) qui ont mis à disposition des assistances/appuis techniques permettant ainsi de respecter les délais impartis.

Après elle, M. le 1^{er} Vice-Président du CCM-CI a rappelé que pour tenir les délais du Fonds mondial, il était impérieux de se réunir ce jour car en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les dispositions pourraient également changer.

Après ces mots d'ouverture, le secrétaire permanent a rappelé l'ordre du jour de la rencontre.

ORDRE DU JOUR

Gestion du conflit d'intérêt

Adoption du PV de l'AG du 18 Décembre 2019

Partage des informations

Présentation et endossement de la Demande de Financement Tuberculose pour le cycle 2021-2023

Présentation du budget de Fonctionnement du CCM-Côte d'Ivoire mis à disposition par le Fonds mondial pour l'année 2020

Divers

Présentation des résultats de l'Evaluation 2019 du Secrétariat Permanent

Cet ordre du jour proposé à l'assistance n'a pas connu d'amendement. Il a donc été adopté à l'unanimité.

1- Gestion des cas de conflit d'intérêt

En l'absence des Partenaires Techniques et Financiers Dr. BOGUIFO Charles, 1^{er} Vice-président du CCM-Côte d'Ivoire, a demandé à tous les membres de l'AGE présents de bien vouloir déclarer tous conflits d'intérêt conformément à l'ordre du jour présenté.

Sur ce point aucun cas de conflit d'intérêt n'a été enregistré. Notons que les membres de l'AG du CCM-CI, représentant le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) qui sont PRs pour le volet public des différentes subventions n'ont pu prendre part à cette AG pour un conflit d'agenda.

2- Adoption du Procès-verbal de l'AG du 21 janvier 2020

M. le 1^{er} Vice-président a présenté les excuses du Secrétariat Permanent qui n'a pas pu transmettre le Procès-verbal de l'AG du 21 janvier 2020.

Il propose que ce PV soit validé en ligne et que pour les besoins de la cause, le PV de l'AGE de ce jour soit présenté à la fin de la session pour permettre son approbation et sa transmission au Fonds mondial.

3- Informations

Dr KAMARA-ALLATIN, 2^{ème} Vice-présidente du CCM- Côte d'Ivoire a partagé les informations majeures avec les membres du CCM-CI. Ces informations se résument en deux grandes parties :

1- Les missions du Fonds mondial au nombre de Deux (2):

- Du 10 au 14 février 2020 dans le cadre d'une revue par les pairs, une équipe composée de techniciens du Fonds mondial intervenant sur d'autres portefeuilles a séjourné à Abidjan
- Du 02 au 06 mars 2020, l'équipe pays a séjourné à Abidjan dans le cadre du suivi de l'écriture des différentes demandes de financement

2- Les activités liées aux différentes demandes de financement :

✓ Demande de financement Tuberculose

- Le 13 mars 2020, il y a eu la transmission du draft 2 de la demande de financement Tuberculose au FM pour recueillir leurs observations après la prise en comptes des avis et suggestions issus de la revue de pair au Kenya
- Le 18 Mars 2020 est organisée une Assemblée Générale Extraordinaire du CCM-Côte d'Ivoire pour la présentation et l'endossement de ladite demande
- Le 23 Mars 2020 le CCM-Côte d'Ivoire transmettra au Fonds mondial les documents finaux ainsi que les annexes

✓ Demande de financement Paludisme

- Du 18 au 20 Mars 2020, il est prévu la finalisation du Plan Stratégique National et sa budgétisation
- A partir du 23 mars 2020 il est prévu le début de l'écriture de la demande de financement paludisme

✓ Demande de financement VIH / Sida

- Du 16 au 20 Mars 2020 les acteurs ont prévu la finalisation du Plan Stratégique National de lutte contre le VIH-SIDA et les IST suivi de la phase de budgétisation et de l'élaboration du Plan d'Action Opérationnel
- A partir du 23 Mars 2020 ce sera le début de l'écriture de la demande de financement.

Cependant vu le contexte sanitaire actuel, ces activités (PNLS et PNLP) ont été reportées à une date qui sera communiquée ultérieurement.

✓ Demande de financement RSS

- Avec l'appui des consultants mis à disposition par les partenaires techniques et financiers, cinq (5) groupes de travail ont été formés :
 - Gouvernance et Leadership
 - Qualité des soins

8	Recrutement des consultants				Réalisé
9	Atelier de revue par les pairs des DF à soumettre dans la première fenêtre à Nairobi (Kenya) + Transmission de la première Itération au Fonds mondial		10 au 13		Réalisé
10	Retour des premières observations du Fonds mondial				Réalisé
11	Atelier d'élaboration de la DF et des annexes		24	1er	Réalisé
12	Mission du FM Etat d'avancement de la DF, lutte conjointe TB/VIH			3	Réalisé
13	Atelier de Finalisation de la DF			10 au 13	Réalisé
14	Transmission du draft avancé au FM			13	Réalisé
15	Prise en compte des recommandations de l'équipe pays et du CCM			14 au 21	En cours
16	Assemblée Générale d'endossement au CCM			18	En cours
17	Soumission de la demande complète (Formulaire et Annexes)			23	Non réalisé

Concernant la demande de financement proprement dite, le formulaire de demande comporte 4 sections qui ont été détaillées par l'équipe de rédaction.

Section 1 : Contexte lié à la demande de financement

Section 2 : Demande de financement et hiérarchisation

Section 3 : Modalités d'application et de mise en œuvre

Section 4 : Cofinancement, pérennité et transition

La section 1 permet de lister les principaux documents de référence concernant la Côte d'Ivoire ainsi que le résumé du contexte du pays. La tuberculose demeure un problème majeur de santé publique, avec une forte incidence de la tuberculose : 142 cas pour 100.000 habitants et la mortalité est de 32 décès pour 100.000 habitants selon les estimations de l'OMS en 2018.

Toute la strate de la population est concernée : les populations-clés et/ou vulnérables, les enfants et adolescents, Prisonniers, PVVIH, Diabétiques, Usagers de drogues (UD), Habitants des quartiers précaires, Habitants des zones d'accès difficiles, Sujets contacts et les Mineurs.

Les Enseignements tirés des investissements du Fonds mondial et d'autres partenaires ont fait l'objet d'un point.

La Section 2 dénommée Demande de financement et hiérarchisation a permis de la présentation des priorités de financement. Des modules au nombre de 5 ont été identifiés :

Module 1: Prise en charge et prévention de la tuberculose avec 10 interventions (Détection des cas et diagnostic, Traitement, Prévention, Implication de tous les prestataires de soins, Prise en charge communautaire de la tuberculose, Populations-clés - Enfants, Populations-clés - Détenus, Populations-clés - Mineurs et communautés minières, Populations-clés - Autres, Activités conjointes avec d'autres programmes et secteurs)

Module 2: Tuberculose multi résistante avec 6 interventions (Détection des cas et diagnostic, Traitement, Prévention, Implication de tous les prestataires de soins, Prise en charge communautaire de la tuberculose multi- résistante, Populations clés)

Module 3: Tuberculose/VIH avec 5 interventions (Activités conjointes de lutte contre la tuberculose et le VIH, Dépistage, test et diagnostic, Traitement, Prévention, Prise en charge communautaire de la co infection TB/VIH)

Module 4:Gestion de programme avec 2 interventions (Coordination et gestion du programme national de lutte contre la tuberculose et Gestion des subventions)

Module 5: Suivi et Evaluation avec 4 interventions (Rapportage des données de routine, Qualité des données et programme, Analyse, Evaluations, Revue et transparence, Enquête).

La section 3 relative aux Modalités de mise en œuvre proposées pour garantir l'exécution efficace du programme a permis de rappeler les bénéficiaires principaux, les cadres de collaboration existant entre les entités intervenant dans les subventions du Fonds mondial. Le rôle des organisations communautaires dans la mise en œuvre. Les principaux risques liés à la mise en œuvre, les mesures d'atténuation correspondantes et les entités responsables.

La Section 4 Concernant : le Cofinancement, la Pérennité et-à la transition. Les Engagements de cofinancement pour la période d'allocation actuelle ont été honorés en parti. Les Engagements de cofinancement pour la prochaine période d'allocation correspondent à 20% du montant de l'allocation du Fonds Mondial soit 3.395.660 Euros. Pour assurer un meilleur suivi et la communication des rapports, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) se propose de rapporter semestriellement au Fonds Mondial, les dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées dans le cadre de la réponse nationale au cofinancement de la Tuberculose.

Le tableau ci-dessous montre la répartition du budget en fonction des modules :

	MODULES	MONTANT	POURCENTAGE
1	Prise en charge et prévention de la tuberculose	5 610 363	33%
2	Tuberculose/VIH	31 816	0,19%
3	Tuberculose multi résistante	4 854 816	29%
4	Gestion des programmes	6 183 280	36%
5	Suivi-Evaluation	298 024	2%
	TOTAL	16 978 299	100%

La liste des documents à transmettre dans le cadre de cette demande a également été présentée.

Les échanges ont porté sur le / la :

1. Cofinancement

Les documents concernant les pièces justificatives confirmant que les exigences de cofinancement ont été remplies pour la période d'allocation actuelle, et celles qui sont relatives aux engagements de cofinancement pris au titre de la prochaine période d'allocation sont en cours d'élaboration.

Dans ce cadre, une lettre d'engagement doit être élaborée et harmonisée par les trois programmes jusqu'à la fin de l'année 2020.

2. Contribution du secteur privé :

Le PNLT a élaboré un plan de mobilisation de ressources. Un processus a débuté avec la CECI depuis 2016, la DGS, la société civile (à savoir ASAPSU). Les échanges ont permis de relever qu'un état des lieux des financements mis à disposition doit être fait et la mobilisation des ressources domestiques privilégiée.

La Société civile (Alliance Côte d'Ivoire) a indiqué que plusieurs activités de plaidoyers sont planifiées (Plaidoyer, Rencontre avec le patronat, table ronde et diner gala) dans le cadre de la mobilisation des ressources au niveau du pays.

3. Financement du Traitement de la tuberculose :

Les coûts des médicaments de première ligne destinés à la tuberculose sensible sont supportés par l'Etat, les médicaments de deuxième ligne (Tuberculose multi résistante et Ultra résistante) sont acquis sur les subventions du Fonds mondial.

4. Répartition du budget en fonction des modules :

Il a été recommandé à l'équipe de rédaction de tenir compte des décimales dans l'écriture des chiffres pour corriger le tableau de répartition du budget en fonction des modules (TR/VIII corrigé à 0,19% au lieu de 0% qui a été

présenté)

5. Implication des acteurs communautaires dans la lutte contre la tuberculose.

Il a été proposé de Prendre en compte les acteurs sociaux dont les prestations sont gratuites dans les demandes de financement. Le Directeur Coordonnateur adjoint a rassuré l'AG que ces acteurs ont été pris en compte dans le Plan Stratégique National de lutte contre la tuberculose 2021-2025 par contre pour des contraintes de budget, ils ne figurent pas dans cette demande de financement.

A la suite des échanges et les différentes clarifications faite, les membres du CCM-CI par vote, ont approuvé et endossé à l'unanimité, la demande de financement de la lutte contre la tuberculose sous réserve de la pris en compte des observations faites

RECOMMANDATIONS

- Tenir compte des décimales dans l'écriture des chiffres pour corriger le tableau de répartition du budget en fonction des modules (TB/VIH corrigé à 0, 19%)
- Retracer les financements domestiques
- Elaborer une lettre d'engagement harmonisée par les trois programmes jusqu'à la fin de l'année 2020

5- Présentation du Budget du Fonds mondial de fonctionnement du CCM-CI octroyé par le Fonds mondial

Ce point a été développé par la comptable du CCM-CI, Mlle SORE Aïcha. Pour son fonctionnement le FM met à disposition du CCM-Côte d'Ivoire un montant global de 67.658.736 FCFA pour la période allant de janvier à décembre 2020. Ce montant servira à couvrir les charges ci-dessous énumérées :

- 1- Ressources humaines → 31 760 782 FCFA
- 2- Assemblées Générales et Réunions du Bureau Exécutif → 5 082 355 FCFA
- 3- Suivi stratégique → 7 604 509 FCFA
- 4- Ateliers, formations et réunions de concertations → 3 928 431 FCFA
- 5- Communication → 4 528 727 FCFA
- 6- Charges de fonctionnement → 12 253 932 FCFA
- 7- Audit financier → 2 500 000 FCFA

Au terme de cette présentation, Madame la Présidente a souligné qu'il est nécessaire de mobiliser des ressources en interne car les montants mis à disposition sont insuffisants pas pour le fonctionnement de l'Instance. Elle a précisé que depuis décembre 2019, 14 agents, contractuels de l'Etat exerçant au secrétariat Permanent sont dans l'attente de leur salaire, plusieurs activités sont

prises en compte par manque de financement et à cela il faut ajouter les procédures longues et pénibles.

A sa suite, le Représentant du Budget a encouragé le CCM-CI au plaidoyer et voudrait rassurer de tout son appui dans cet exercice. Il a rappelé que pendant plusieurs années, le rôle du CCM-CI n'a pas été bien perçu et la priorité était donnée aux différents programmes de santé et non aux instances de coordination.

Les membres du CCM-CI ont soutenu cette démarche de plaidoirie et qu'elle s'imposait dans un contexte de rareté des ressources financière et de transition. En effet, les politiques du FFM focalisent de plus en plus leur financement sur les trois pathologies, laissant ainsi l'Etat de se charger des CCMs.

Pour se faire la communication sur les missions, les acquis de la lutte du fait des actions du CCM-CI doit être privilégiée, cela permettra à tous les acteurs de mieux percevoir le rôle de l'Instance de Coordination Nationale.

Les membres du CCM-CI ont également adopté à l'unanimité tout en insistant sur le fait que soit organisé dans les meilleurs délais des rencontres spécifiques avec les autorités de l'Etat pour initier les plaidoyers.

RECOMMANDATIONS

Faire un plaidoyer auprès de l'état et de l'équipe pays du FM pour l'augmentation des ressources financières de l'Instance de Coordination Nationale

6- Divers

Le seul point inscrit à l'ordre des divers a concerné l'évaluation du Secrétariat Permanent. 30 membres sur 50 ont bien voulu renseigner le formulaire d'évaluation du Secrétariat Permanent. Il s'est agi de remplir en ligne l'outil d'évaluation du Secrétariat Permanent qui comporte les sections/indicateurs ci-dessous :

- A. Évaluation de la prestation de travail
- B. Coordination
- C. Gestion de la communication
- D. Relation Intérieure/Extérieure

Les résultats pour chaque indicateur sont présentés sous forme de graphique (secteurs) disponibles sur le lien :

<https://docs.google.com/forms/d/1Kypq8gkvWPci6nDcHsjnUKbyVHrtkXRztWhFHpixWsk/edit#responses>

Les résultats tels que présentés ont été approuvés par l'ensemble des membres présents. Ils ont tenu à féliciter les membres du Secrétariat permanent et ont exhorté les agents à s'inscrire dans le respect des directives du FM et l'amélioration continue.

Cependant à la demande de Mme la Présidente du CCM-CI, d'autres points ont été développés.

- La proposition du Procès-Verbal de la présente AGE a été lu. Ledit draft proposé a connu des observations et des corrections. Sous réserve de la prise en compte de ces observations, le Procès-verbal de l'AGE du 18 mars 2020 a été adopté à l'unanimité des membres présents
- Dr. DOUA Zaka de la Coalitions des Entreprises de Côte d'Ivoire (CECI) a porté à la connaissance des membres du CCM-CI que le secteur privé s'est engagé à la sensibilisation sur le COVID 2019. Ainsi, le patronat ivoirien organise le vendredi 20 mars 2020 prochain une conférence débat sur le coronavirus avec l'intervention de plusieurs acteurs (MSHP, PTF, secteur privé).
- Les membres du Bureau Exécutif ont rappelé aux membres que le gestionnaire de portefeuille a adressé un mail aux différents acteurs en Côte d'Ivoire. Dans cette correspondance, elle rassure de son soutien à la Côte d'Ivoire dans ce contexte du CORONAVIRUS et précise que le Fonds mondial avec les autres partenaires financiers (dans le cadre d'un dialogue coordonné par l'OMS) mettront en œuvre un plan de la riposte nationale au COVID-19. Ainsi, Le FM s'est engagé globalement à appuyer les pays dans le financement de leur riposte à hauteur de 5% des subventions, sur la base de réallocation d'économies disponibles ; ces informations seront transmises au MSHP et aux PRs très prochainement. Elle précise toutefois, que ce contexte du COVID 19 ne remet pas en cause le chronogramme préétabli pour la transmission des différentes demandes de financement.

Les membres ont pris acte de cette information et c'est sur ce point que Mme la Présidente a remercié tous les participants à la réunion et a mis un terme à l'AGE du 18 mars 2020. Il était 11h 59 mn

Rédigé le 18 mars 2020

Par Mme N'GUESSAN

Validé le 18 mars 2020

Dr. AMETHIER Solange

